

réseau

# Chrono vélo:



## BILAN DE LA CONCERTATION

du 9 février au 18 mars 2022



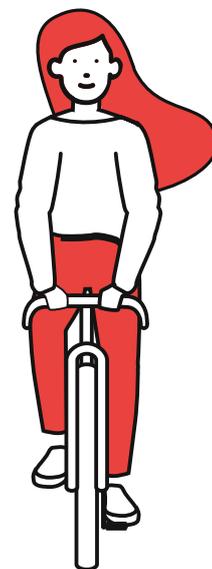
LE MANS  
**Métropole**  
COMMUNAUTÉ URBAINE



# SOMMAIRE



|   |     |
|---|-----|
| <b>PRÉAMBULE</b> .....  | P4  |
| <b>INTRODUCTION</b> .....                                       | P5  |
| <b>PARTIE 1</b><br>LE DÉROULEMENT<br>DE LA CONCERTATION.....    | P9  |
| <b>PARTIE 2</b><br>LA CONCERTATION<br>EN CHIFFRES.....          | P17 |
| <b>PARTIE 3</b><br>L'ANALYSE DES AVIS EXPRIMÉS.....             | P23 |
| <b>PARTIE 4</b><br>LES ENSEIGNEMENTS<br>DE LA CONCERTATION..... | P31 |



# PRÉAMBULE

Le réseau Chronovélo a fait l'objet d'une concertation préalable du 9 février au 18 mars 2022, organisée par Le Mans Métropole.

Tout au long de la concertation, des réunions publiques, des ateliers participatifs, des points d'information, une balade à vélo, ainsi qu'une plateforme participative ont été mis à la disposition de tous. Ces outils ont donné au public l'occasion de s'informer sur le projet et ont permis, en retour, de connaître ses questions et de recueillir ses attentes.

Le présent document constitue le bilan de la concertation préalable. Il présente la synthèse des échanges et avis exprimés par le public durant la concertation et tire un certain nombre d'enseignements. Ce document, validé en conseil communautaire, fait l'objet d'une délibération. Il permettra de lancer les études suivantes. Selon le calendrier prévisionnel, deux années seront ensuite nécessaires pour finaliser les études, avant l'ouverture d'une enquête publique à l'horizon 2023.





# INTRODUCTION

La pratique cyclable s'est fortement développée ces dernières années, en France comme sur le territoire de Le Mans Métropole. Cette dynamique a été accélérée récemment. Il ressort ainsi que le vélo est devenu un réel moyen de transport du quotidien. Cette tendance, appelée à se maintenir, s'inscrit en continuité avec les nombreuses actions menées depuis plusieurs années sur le territoire de Le Mans Métropole pour développer la pratique du vélo et mettre en place les dispositifs qui accompagnent tous les usagers (vélotaff, cyclotourisme, etc.).

C'est dans ce cadre que s'insère le réseau Chronovélo :

**réaliser des aménagements cyclables confortables, sécurisés et continus sur des axes identifiés comme structurants.**



# LES OBJECTIFS DU RÉSEAU CHRONOVÉLO

Le réseau Chronovélo répond à plusieurs objectifs :



**ENCOURAGER**  
LA PRATIQUE DU VÉLO  
POUR TOUS



**FACILITER**  
LES DÉPLACEMENTS VERS  
LES BASSINS DE VIE, ZONES  
D'EMPLOI ET ÉQUIPEMENTS  
DU TERRITOIRE



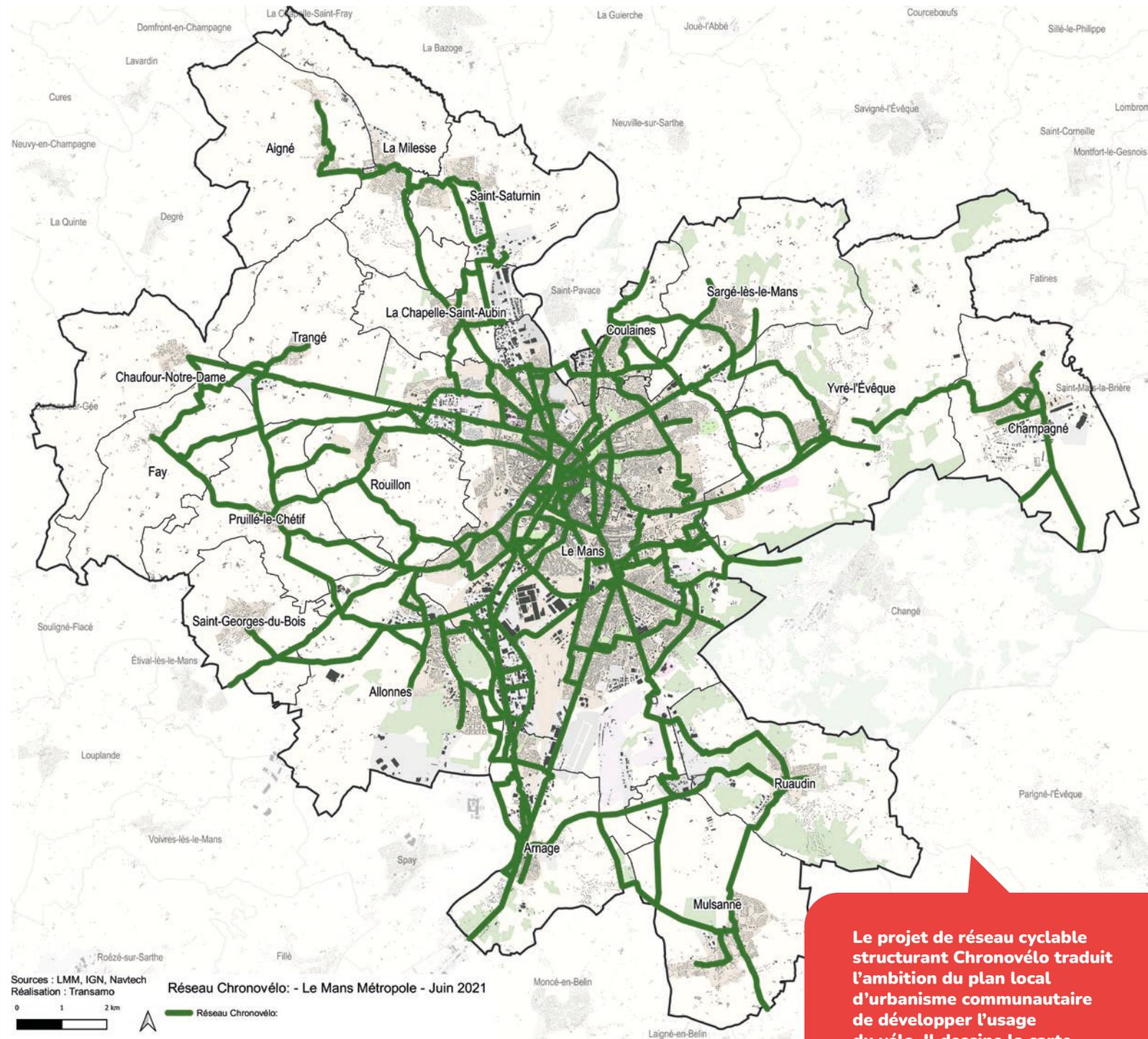
**OFFRIR**  
DES AMÉNAGEMENTS DE QUALITÉ  
AUX USAGERS



**DONNER**  
À CHAQUE USAGER SA PLACE  
DANS L'ESPACE PUBLIC,  
QUEL QUE SOIT SON MODE  
DE DÉPLACEMENT



**AMÉLIORER**  
LE CADRE DE VIE POUR TOUS  
LES HABITANTS



Le projet de réseau cyclable structurant Chronovélo traduit l'ambition du plan local d'urbanisme communautaire de développer l'usage du vélo. Il dessine la carte d'un futur réseau à l'échelle des 19 communes de Le Mans Métropole.

## LES GRANDES LIGNES DU RÉSEAU

Chronovélo est un projet d'aménagement porté par Le Mans Métropole qui prévoit la création d'un réseau cyclable confortable, sécurisé, continu et efficace de 300 km à l'échelle de l'agglomération, afin de relier les communes, équipements et bassins de vie du territoire.

Le réseau Chronovélo s'appuie sur les aménagements existant en y apportant de la cohérence et des compléments pour permettre de développer la pratique cyclable. Il s'appuie sur une ambition forte de sécurisation des aménagements.







# **PARTIE 1**

# **LE DÉROULEMENT**

# **DE LA CONCERTATION**

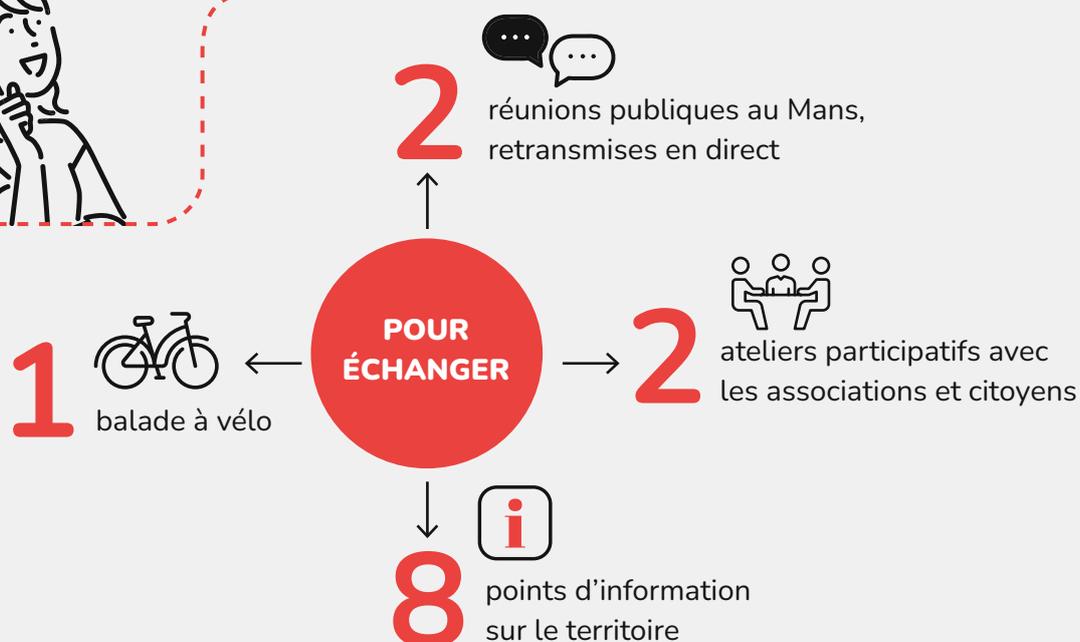
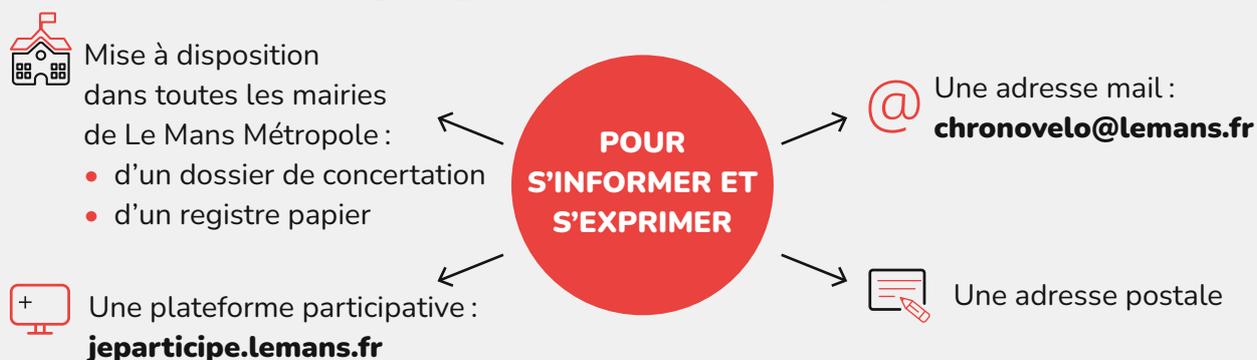


# SES OBJECTIFS

Le Mans Métropole a fixé les objectifs poursuivis par la concertation et ses modalités dans sa délibération **du 16 décembre 2021**.



# SES MODALITÉS



**POUR RENDRE COMPTE**

→ Un bilan de la concertation

# UNE LARGE CAMPAGNE D'INFORMATION



Une campagne d'information a été déployée à l'échelle du territoire de Le Mans Métropole pour interpeller tous les publics. Celle-ci s'est traduite par une présence dans les transports publics, sur internet et les réseaux sociaux, dans l'espace public et les médias.



## Le magazine de Le Mans Métropole

Une information dédiée au projet et à la concertation a été publiée en continu dans les numéros de janvier, février et mars 2022 du magazine *OMans*.



## L'affichage

Une campagne d'affichage a été réalisée pour annoncer la tenue de la concertation, inciter le public à participer, à s'inscrire aux différentes rencontres et à donner son avis.

Plusieurs campagnes d'affichage ont été réalisées, entre janvier et mars 2022, dans les bus et tramways et sur le réseau JC Decaux. Au total, près de 7 000 affiches ont été apposées.



## Les relais des communes et partenaires

Un kit d'information numérique composé d'un visuel du projet, d'un article pré-rédigé et d'une adresse contact a été envoyé à l'ensemble des communes membres de la communauté urbaine, ainsi qu'aux différents partenaires, afin qu'ils puissent relayer la concertation.

En complément, un courrier accompagné d'un exemplaire papier du dossier de concertation a été adressé à l'ensemble des maires de l'agglomération, ainsi qu'à des responsables d'associations et acteurs socio-économiques du territoire, afin de les inciter à mobiliser le public.



## La presse

Un dossier de presse annonçant le lancement de la concertation et ses modalités a été envoyé à la presse le 28 janvier 2022. Un premier communiqué de presse a été adressé aux rédactions le 17 février 2022 pour rappeler la tenue de la première réunion publique. Un second communiqué de presse annonçant la deuxième réunion publique a été diffusé le 15 mars 2022.



## Le dossier de concertation

Un document présentant le projet au stade actuel des études a été mis à disposition du public, dans les halls des mairies de Le Mans Métropole, lors des rendez-vous de la concertation et sur la page internet dédiée au projet. Une version papier a également été envoyée aux maires, responsables d'associations et chambres consulaires.



## Les réseaux sociaux

Les principales informations sur la concertation ont été relayées en continu sur les réseaux sociaux de Le Mans Métropole (page Facebook « Of Course Le Mans ») et des partenaires (communes, associations).



## La page internet dédiée au projet

La page du site internet de Le Mans Métropole dédiée au projet a été actualisée pour la concertation : [www.lemansmetropole.fr/chronovelo](http://www.lemansmetropole.fr/chronovelo)

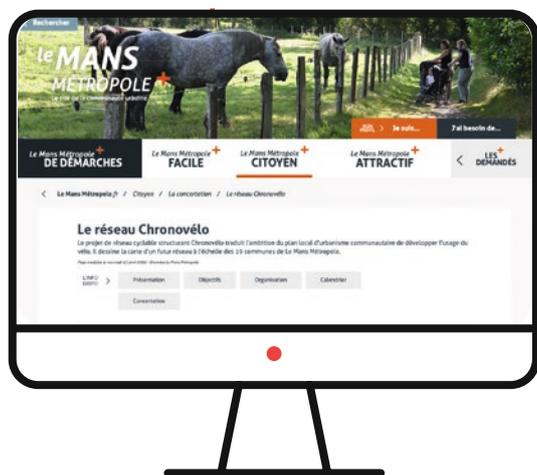
Le dossier de concertation y a été mis en ligne.

L'information a également été relayée sur les sites internet des communes.



## Le flyer d'information

Édité à 2 000 exemplaires, un flyer (A5) présentait toutes les modalités de concertation mises à la disposition du public pour s'informer et s'exprimer. Il a été diffusé lors des rendez-vous de la concertation (points d'information, réunions publiques et ateliers participatifs).



# PARTICIPER ET S'EXPRIMER



## Deux réunions publiques

Ouvertes à tous, les réunions publiques ont été organisées au Mans (musée Jean-Claude Boulard - Carré Plantagenêt) :

- **Le 17 février 2022 à 18h30**, en présence de Stéphane LE FOLL, Président de Le Mans Métropole,
- **Le 16 mars 2022 à 18h30**, en présence d'Isabelle LEBALLEUR, 1<sup>re</sup> Vice-présidente de Le Mans Métropole, Rémy BATIOU, 9<sup>e</sup> Vice-président de Le Mans Métropole, et Thierry TOUCHE, conseiller communautaire, délégué au Plan Vélo.

Il s'agissait de dresser le constat de la situation actuelle sur le territoire, de présenter le réseau Chronovélo, d'échanger avec le public et de répondre aux questions.

Ces réunions publiques se sont déroulées de la façon suivante :

- Intervention de Le Mans Métropole,
- Présentation du réseau Chronovélo par l'équipe projet de Le Mans Métropole,
- Temps d'échange avec le public (réponses aux questions, écoute des avis, besoins et attentes sur le projet).

**Lors de la réunion publique du 16 mars 2022, un premier bilan chiffré des rencontres ainsi que les principaux thèmes abordés lors de la concertation ont été présentés.**

Les deux réunions publiques étaient retransmises en direct sur la plateforme participative [jeparticipe.lemans.fr](https://jeparticipe.lemans.fr)

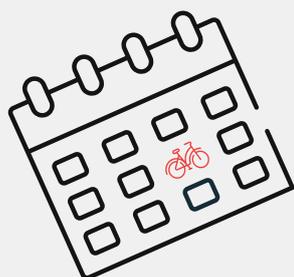
Un replay des deux réunions est également disponible sur la plateforme participative.



## Deux ateliers thématiques

Ouverts à tous sur inscription préalable, deux ateliers thématiques ont été organisés :

- **Le 22 février 2022 de 18h30 à 20h00 :**  
atelier « associations »
- **Le 3 mars 2022 de 18h30 à 20h00 :**  
atelier « citoyens ».



## Les permanences sur rendez-vous

Des permanences étaient ouvertes à tous sur rendez-vous à l'hôtel de Ville du Mans. Elles avaient pour objectif de permettre au public d'échanger avec un technicien pour obtenir des précisions sur le réseau Chronovélo. Aucune demande de rendez-vous n'a été enregistrée au cours de la concertation.

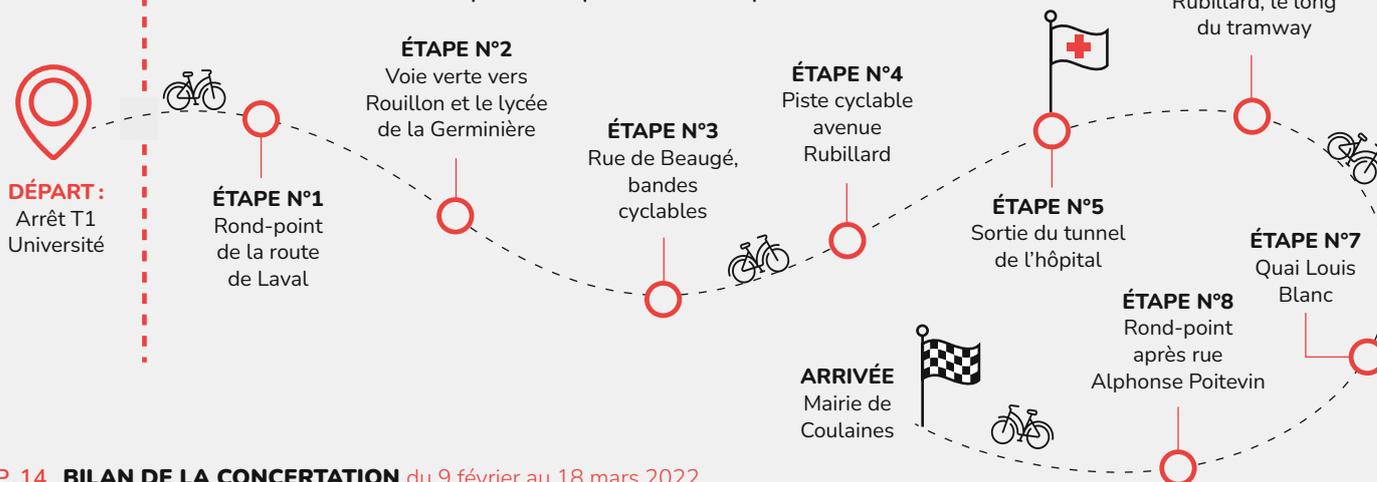


## Huit points d'information

Ouverts à tous, ils ont permis à l'équipe projet de Le Mans Métropole de présenter le projet et de répondre aux questions. Ces rencontres, organisées dans des lieux variés (gares, entreprises, lycées...), étaient rendues visibles par la présence d'une borne d'accueil et d'un panneau d'exposition aux couleurs du projet.

## La balade à vélo

Ouverte à tous les cyclistes de plus de 16 ans sur inscription, une balade à vélo a été organisée le 17 mars 2022 de 17h à 19h. L'itinéraire était composé de plusieurs étapes :





## Les « **Corners Chronovélo** »

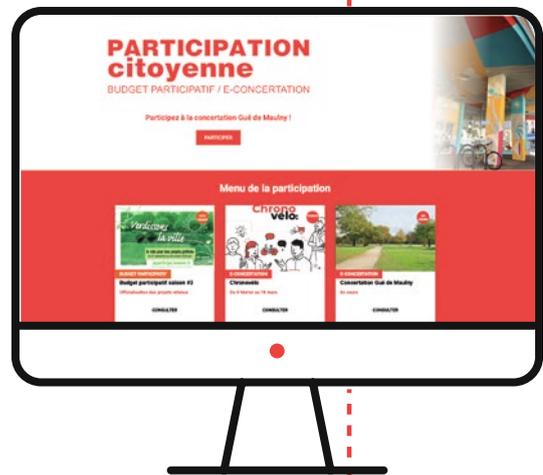
Tout au long de la concertation, des corners d'information ont été mis à disposition du public dans les 19 mairies\* de Le Mans Métropole, aux horaires d'ouverture du public. Ils comprenaient :

- Un exemplaire du dossier de concertation, pour consultation
- Un registre papier
- Un panneau d'information (Kakémono)

## La **plateforme participative**

La plateforme participative [jeparticipe.lemans.fr](http://jeparticipe.lemans.fr) a offert au public la possibilité de s'informer sur le projet et la concertation, de donner son avis, de s'inscrire aux rencontres et de suivre les réunions publiques en direct.

Le public pouvait s'exprimer, poser des questions et faire part de ses attentes via les différents espaces d'expression mis à sa disposition (questionnaire en ligne, formulaire de dépôt d'avis). Le dossier de concertation a également été mis en ligne sur la plateforme participative.



## Le **questionnaire**

Un questionnaire tout public a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation. Il était disponible sur la plateforme participative, lors des rencontres de la concertation et accessible en scannant un QR Code.

**Des adresses e-mail et postale ont également été créées afin de recueillir les avis du public.**

\* Aigné • Allonnes • Arnage • Champagné • Chaufour-Notre-Dame • Coulaines • Fay • La Chapelle-Saint-Aubin • Le Mans • La Milesse • Mulsanne • Pruillé-le-Chétif • Rouillon • Ruaudin • Saint-Georges-du-Bois • Saint-Saturnin • Sargè-lès-Le-Mans • Trangé • Yvré-L'Evêque





réseau  
**Chrono  
vélo:**

**CONCERTATION** 

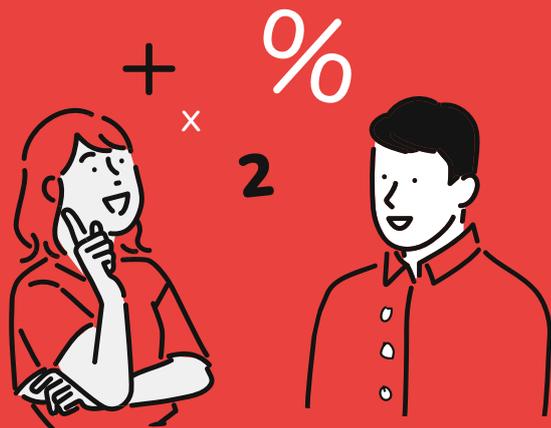
DU **mercredi 9** FÉVRIER  
AU **vendredi 18**  
MARS 2022 INCLUS



> Exprimez-vous sur le projet  
**jeparticipe.lemans.fr**

Plus d'informations :  
[www.lemansmetropole.fr/chronovelo](http://www.lemansmetropole.fr/chronovelo)





## **PARTIE 2**

# **LA CONCERTATION EN CHIFFRES**





## La participation aux rencontres

De nombreux participants sont venus s'informer et échanger lors des différentes rencontres. La participation du public a été encouragée par l'organisation de rencontres variées, adaptées à tous les publics.



## L'origine des contributions

La concertation Chronovélo a rencontré un franc succès. Les avis et questions recueillis lors de la concertation ont été nombreux et particulièrement riches. Ainsi, 1 542 avis ont été déposés par le public via les différents moyens d'expression mis à sa disposition (questions ouvertes et fermées du questionnaire, formulaire de dépôt d'avis, e-mail, registre papier, courrier). Les contributions ont été traitées de manière qualitative et quantitative.

Le questionnaire mis à disposition du public représente plus de 80 % des contributions. La forte participation à la concertation illustre l'intérêt des habitants du territoire pour le réseau Chronovélo.

La participation du public a été plus importante à l'occasion de l'ouverture et de la clôture de la concertation.

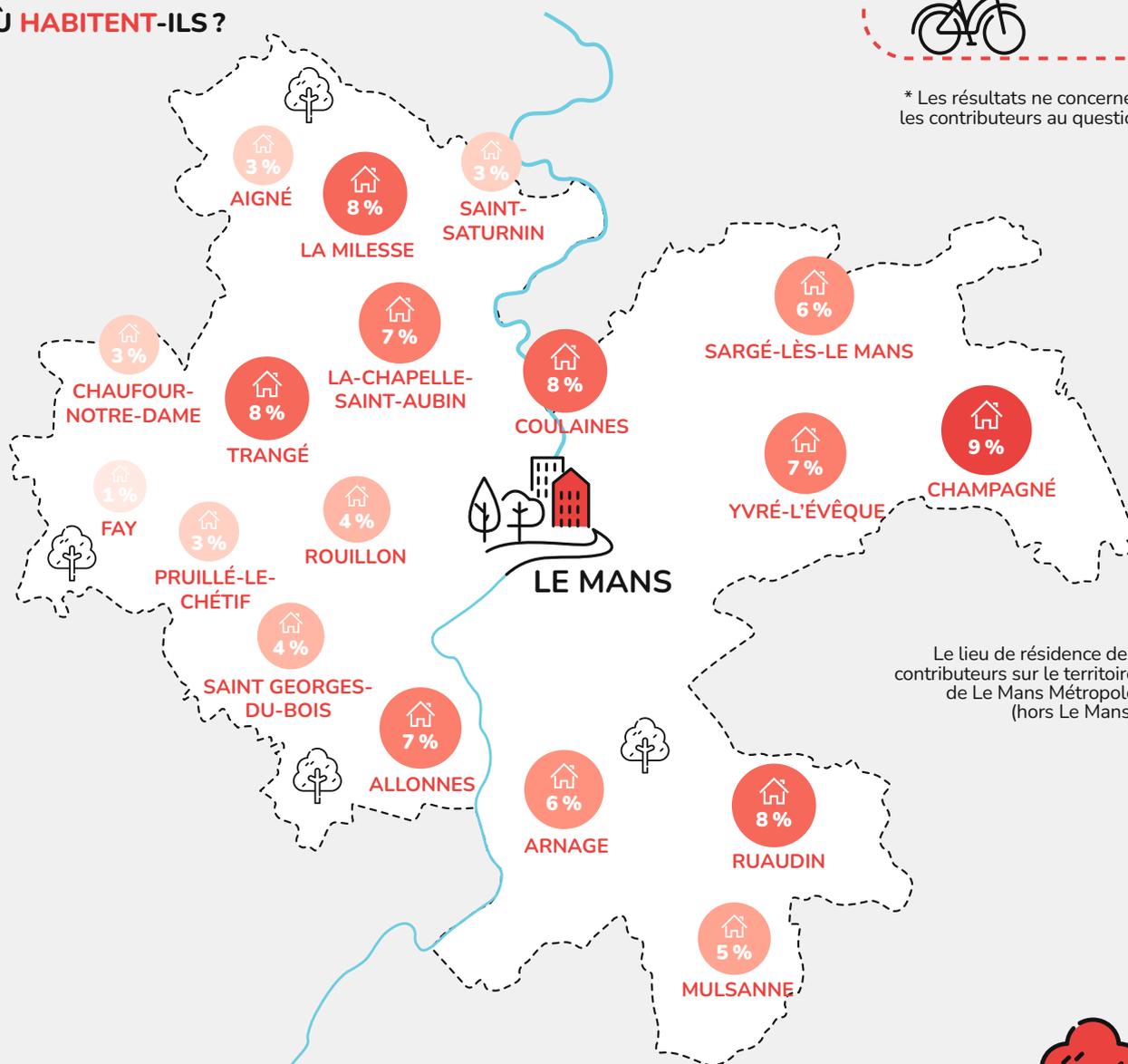
Plusieurs « pics » de contributions ont été relevés les jours de rencontres (réunions publiques, ateliers participatifs, points d'info).

# Le profil des contributeurs \* au questionnaire

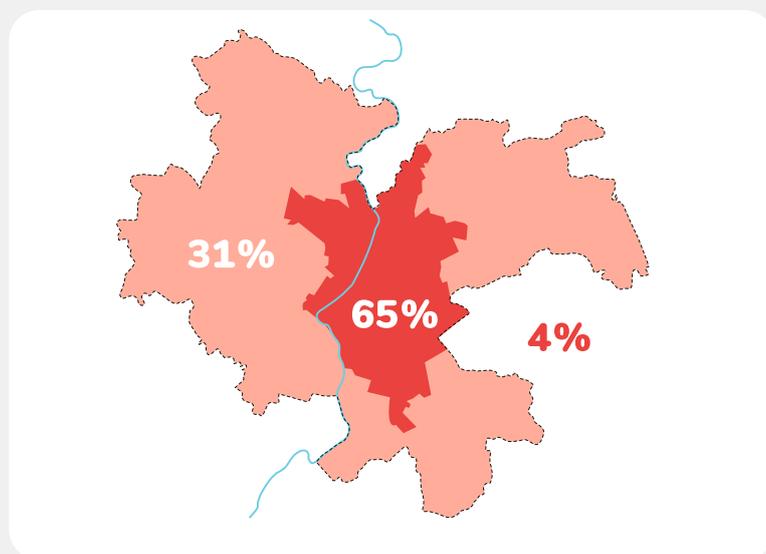
OÙ HABITENT-ILS ?



\* Les résultats ne concernent que les contributeurs au questionnaire



Le lieu de résidence des contributeurs sur le territoire de Le Mans Métropole (hors Le Mans)



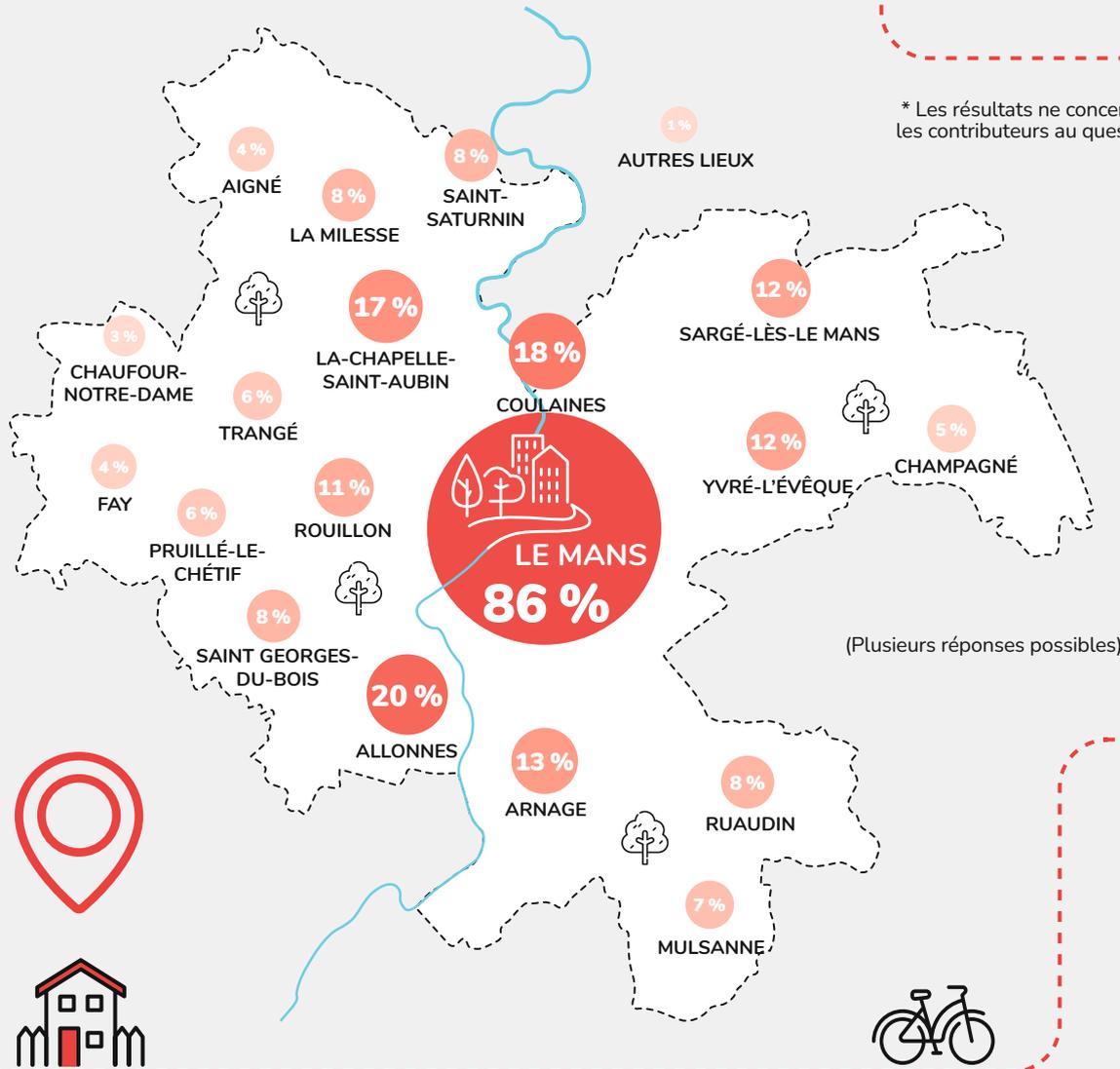
Le lieu de résidence des contributeurs.



- Le Mans
- Le Mans Métropole (hors Le Mans)
- Hors Le Mans Métropole



## OÙ SE DÉPLACENT-ILS PRINCIPALEMENT ? \*



## QUELLE RÉPARTITION D'HOMMES ET DE FEMMES ? \* QUELLE TRANCHE D'ÂGE ?

  
**857**

  
**658**



**-1 %** < 15 ans



**2 %** 15-20 ans



**9 %** 20-30 ans



**53 %** 30-50 ans

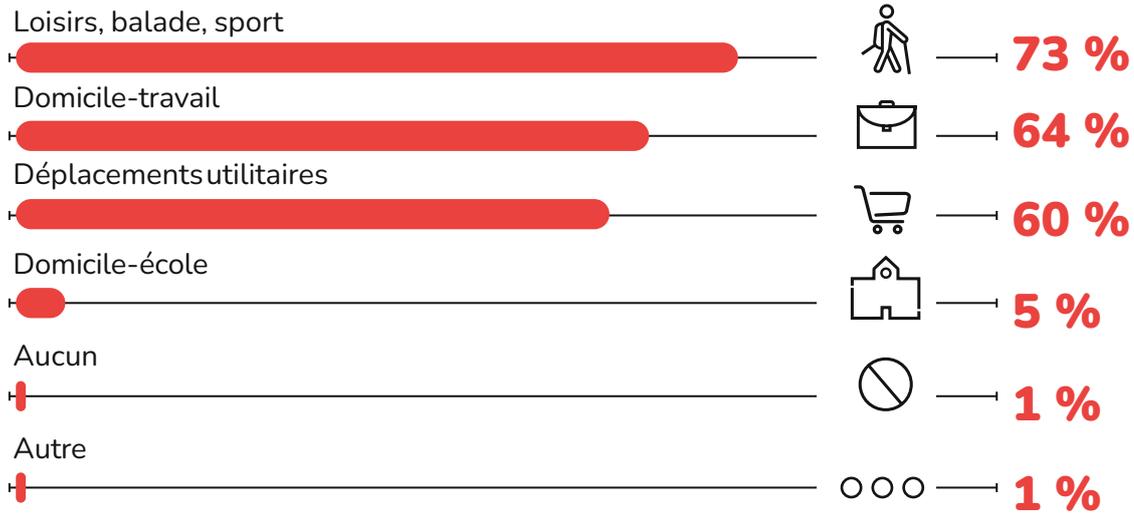


**33 %** 50-70 ans



**2 %** > 70 ans

## POURQUOI SE DÉPLACENT-ILS ? \*

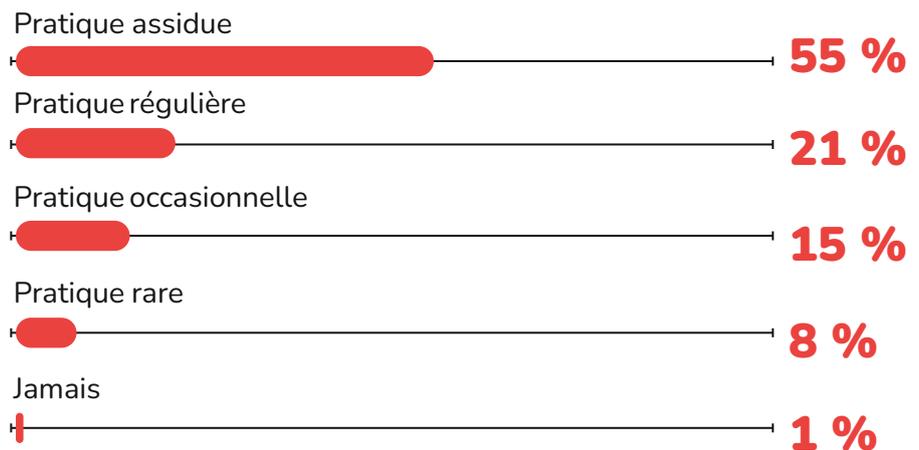


Plusieurs réponses possibles

\* Les résultats ne concernent que les contributeurs au questionnaire



## QUELLE EST LA FRÉQUENCE DE LEUR PRATIQUE ? \*



\*Les résultats ne concernent que les contributeurs au questionnaire

## LES CONTRIBUTEURS SE SENTENT-ILS\* EN SÉCURITÉ ?



22 %



74 %

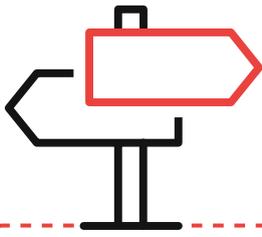


4 %

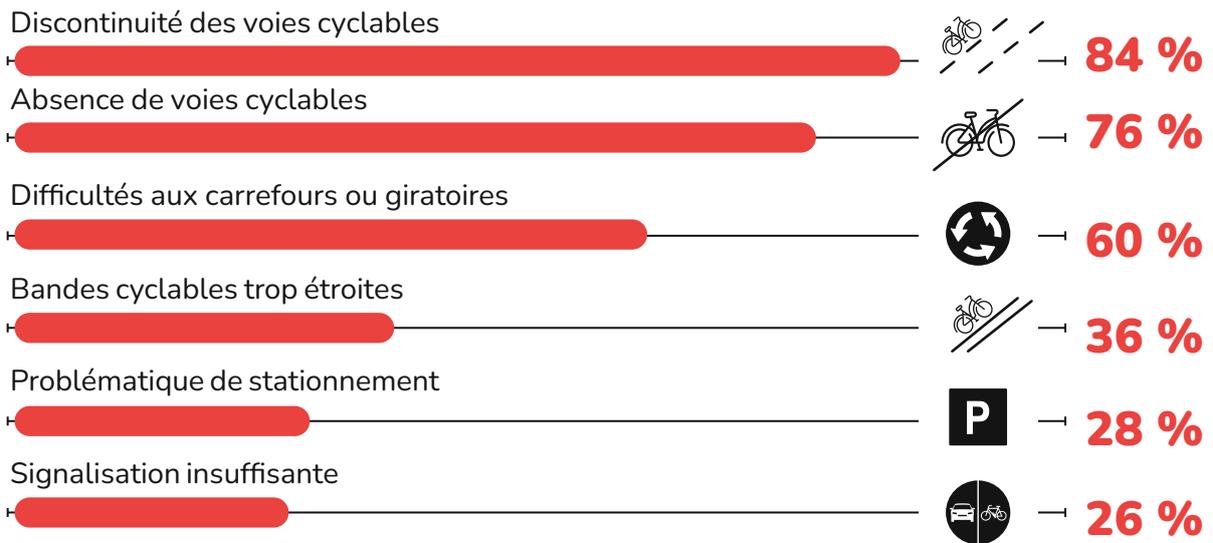


\*Les résultats ne concernent que les contributeurs au questionnaire





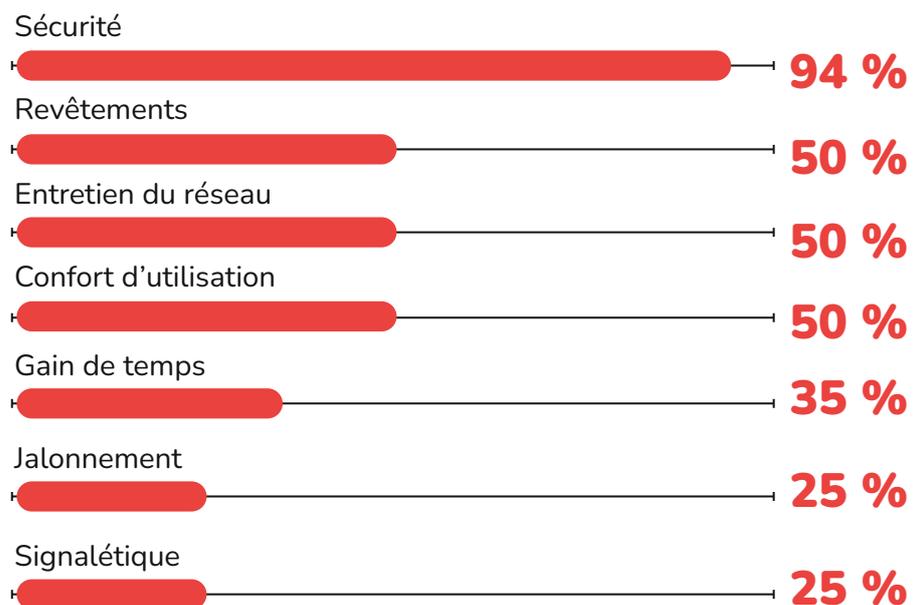
### QUELLES SONT LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ? \*



Plusieurs réponses possibles

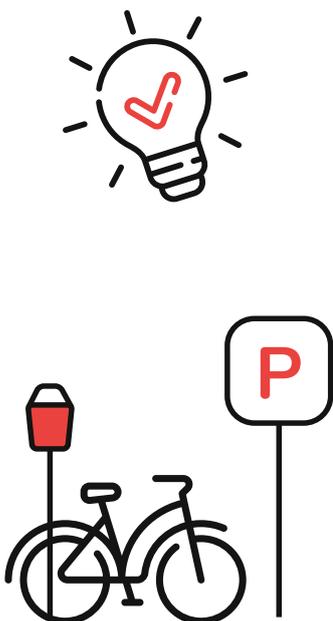
\* Les résultats ne concernent que les contributeurs au questionnaire

### QUELS SONT LES PRINCIPAUX CRITÈRES À PRIVILÉGIER ? \*



Plusieurs réponses possibles

\* Les résultats ne concernent que les contributeurs au questionnaire





## **PARTIE 3**

# **L'ANALYSE DES AVIS EXPRIMÉS**



# LA SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

La synthèse des contributions est réalisée de manière exhaustive à partir de l'ensemble des contributions émises dans le cadre de la concertation (courrier, registre papier, e-mail, formulaire de dépôt d'avis, questionnaire).

Cinq thèmes se dégagent.



## 1. La sécurité

Le thème de la sécurité a fait l'objet d'un très grand nombre de contributions (45 %) et les constats sont identiques concernant le sentiment d'insécurité des cyclistes. Les principaux arguments évoqués sont détaillés ci-après.

- **Une continuité des aménagements cyclables à assurer**

De très nombreux participants (40 % des avis exprimés sur ce thème) demandent que les **discontinuités cyclables soient traitées en priorité** ainsi que le franchissement des carrefours et des giratoires (8 % des avis exprimés sur ce thème) afin de limiter le risque d'accident encouru par les cyclistes et rendre la pratique du vélo plus agréable.

L'exemple de la forte circulation rue Chanzy au Mans est très régulièrement cité dans les contributions.

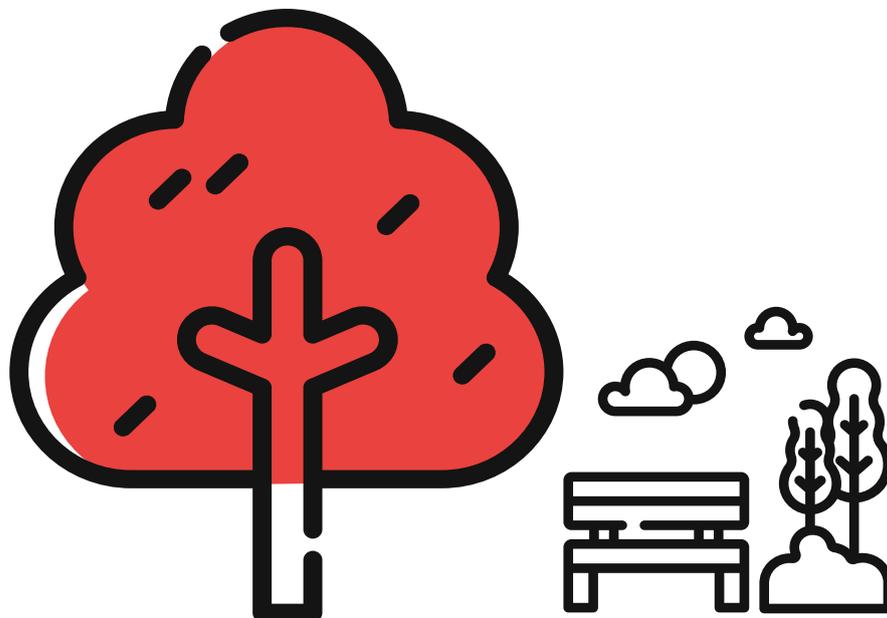
- **Le confort du réseau actuel à améliorer**

Plusieurs participants soulignent la nécessité d'améliorer la qualité et l'entretien du réseau cyclable actuel pour la sécurité et la santé des cyclistes, en particulier pour les cyclo-entrepreneurs et les travailleurs en horaires décalés. Là encore, la rue Chanzy au Mans est fréquemment prise en exemple.

Certaines interrogations ont porté sur la **nature du marquage au sol** (peinture). Pour certains, elle renforce la visibilité des voies cyclables ; pour d'autres, elle est trop glissante.

De manière générale, les **itinéraires cyclables sont bien éclairés la nuit**, à l'exception de certains axes (rue des Tennis, rue Henri Champion) ou routes de campagne.

Le **mobilier urbain** est perçu par les cyclistes comme un obstacle parfois difficile à franchir (poteaux, bouches d'égout, plots...), en particulier pour les vélos cargos.



Certains contributeurs considèrent que les « **double-sens cyclables** » sont efficaces, faciles à mettre en place et contribuent à faire progresser la place du vélo dans la Métropole, même si les cyclistes doivent rester vigilants, notamment dans les rues étroites.

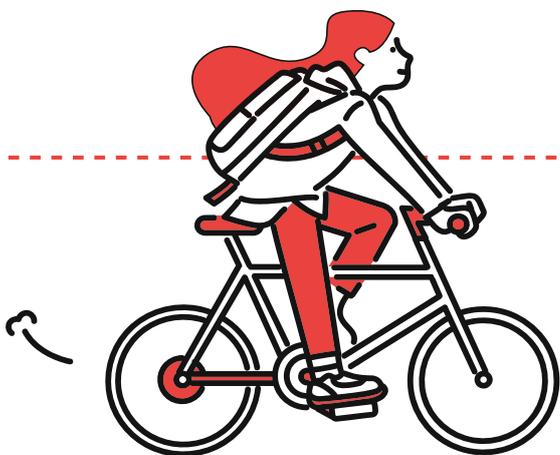
**Le sas vélo** (moins de 1 % des avis exprimés sur ce thème) est considéré par les participants comme une « bonne solution », qui doit être adaptée : faible profondeur, obligation de manœuvrer, non-accessibilité aux vélos cargos.

### • **Une cohabitation de tous les modes à favoriser**

Le sujet de la cohabitation entre les cyclistes et les autres modes de déplacement (voiture, piéton...) a été évoqué à de nombreuses reprises (un tiers des contributions).

Plusieurs témoignages mettent en avant la nécessité d'améliorer **la cohabitation entre les cyclistes et les automobilistes pour une mobilité apaisée**. Plusieurs points à corriger : non-respect des distances de sécurité, stationnement sur les pistes cyclables, vitesse de circulation pratiquée par les automobilistes.

L'enjeu d'une bonne cohabitation sur **l'espace public avec les piétons** a également été évoqué pour le bien être de tous (délimitations visibles entre les cheminements piétons et les voies cyclables).



- **Des secteurs à améliorer pour la pratique du vélo**

La concertation a été l'occasion pour les participants d'identifier les endroits où la pratique du vélo est parfois considérée comme difficile (mauvaise qualité du revêtement, absence d'aménagements cyclables, discontinuité des pistes cyclables, densité de la circulation automobile, franchissement des carrefours, obstacles, etc.). Par exemple : **la rue Chanzy, la rue des Tennis, la rue Nationale, l'avenue Bollée, l'accès à l'Université, Pontlieue, la place des Comtes du Maine, le boulevard Demorieux, le quartier Californie.**



Avenue Bollée



Rue Chanzy





Rue des Tennis



Place Adrien Tironneau, Pontlieue



Place des Comtes du Maine





## 2. La conception du réseau Chronovélo

Un peu plus de 40 % des contributions portent sur la conception du réseau Chronovélo, notamment, sa mise en œuvre, et son intégration paysagère et environnementale.

### • L'accès au réseau pour tous

Un grand nombre de participants (79 % des avis exprimés sur ce thème) demande des **pistes cyclables séparées de la circulation générale afin de sécuriser les déplacements à vélo**. Plusieurs contributions évoquent également la possibilité d'aménager des espaces **sécurisés dédiés au franchissement des carrefours**. L'exemple du « carrefour à la hollandaise » est régulièrement cité.

Des suggestions sont aussi émises pour **adapter les itinéraires cyclables au gabarit des vélos cargos, trottinettes et gyropodes, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap** : ajustement de la hauteur des panneaux de signalisation, choix du type de revêtements, etc.

**Une meilleure lisibilité et visibilité de la signalisation**, prenant en compte les personnes en situation de handicap (malvoyants), est également souhaitée.

### • L'intégration paysagère et urbaine

Quelques participants demandent que la **réalisation d'aménagements paysagers** (haies végétales) soit privilégiée, afin de séparer les flux et agrémenter les itinéraires cyclables (boulevard Demorieux, bords de rivière, etc.).

## 3. Les demandes d'accompagnement au projet

Environ 11 % des contributions traitent des mesures à mettre en œuvre à l'échelle du territoire de Le Mans Métropole pour accompagner le projet Chronovélo.

Elles portent sur **l'éducation, le contrôle** (police municipale) et la possibilité pour les usagers de **signaler les difficultés** rencontrées sur les aménagements cyclables.

### • L'éducation aux nouvelles mobilités

Le sujet de l'éducation a été évoqué plus particulièrement lors des réunions publiques et des ateliers participatifs. Les participants (25 % des avis exprimés sur ce thème) estiment que le projet Chronovélo doit être accompagné d'une véritable démarche de **sensibilisation auprès des jeunes (collégiens, lycéens), des automobilistes et des cyclistes** pour être un succès. Plusieurs propositions sont formulées : éduquer aux nouvelles mobilités (code de la route, règles de sécurité routière), faire la pédagogie des aménagements cyclables (double-sens, sas vélo, Chaussidou...) et encourager le respect mutuel entre les modes (...).

À ce titre, les participants formulent plusieurs suggestions : campagne d'affichage sur le civisme, journées vélo, vélo-école, etc.



- **La place du vélo dans l'espace public**

Des participants (59 % des avis exprimés sur ce thème) souhaitent que des mesures soient mises en œuvre pour accompagner le projet Chronovélo et donner plus de place au vélo dans l'espace public. Ils demandent un **meilleur partage de l'espace public**, en réduisant la place accordée à la voiture (multiplication de zones 20 et 30, diminution du nombre de places stationnement...).

Près de 80 contributions évoquent plus particulièrement la nécessité de **donner la priorité aux cyclistes** sur les voitures, en particulier aux intersections et au démarrage aux feux.

Plusieurs suggestions sont formulées pour encourager la pratique du vélo : **développer les parkings vélos sécurisés** (établissements scolaires, équipements culturels, de loisirs et de santé, centres commerciaux, zones résidentielles...) et **offrir davantage de services autour du vélo** (location longue durée, aires ou stations aménagées et équipées...).

- **Les dispositifs de contrôle et de signalement**

Parmi les mesures d'accompagnement, plusieurs participants (15 % des avis exprimés sur ce thème) demandent que **des contrôles de prévention, de surveillance et de sécurité** soient réalisés par les agents de la police municipale, afin de faire respecter le code de la route. Ils demandent également qu'un système permettant aux cyclistes de faire remonter leurs difficultés sur les aménagements cyclables soit installé et qu'un comptage de l'évolution de la circulation cycliste sur le territoire soit effectué.

## 4. L'opportunité du projet confortée

Plusieurs contributions (2 % des avis exprimés) expriment leur soutien au projet Chronovélo, confortant ainsi l'engagement de l'agglomération vers une mobilité durable. Le projet est perçu comme une « très belle initiative », « un beau projet », qui permettra d'encourager la pratique du vélo sur le territoire.

Quelques contributeurs ont tenu à remercier Le Mans Métropole d'avoir engagé cette concertation. D'autres invitent l'agglomération à effectuer de premiers aménagements, sans attendre 2024.

Enfin, pour quelques-uns, l'ambition du projet Chronovélo n'est pas suffisante.

## 5. Les moyens alloués

Une minorité de participants (2 % des avis exprimés) s'interroge sur le coût du projet (21 M€ HT), considérant que les moyens alloués par Le Mans Métropole sont inférieurs à ceux déployés par d'autres agglomérations françaises pour inciter à la pratique du vélo.

Certains demandent que les aménagements cyclables envisagés dans le projet soient testés, avant d'être étendus à l'ensemble du réseau.



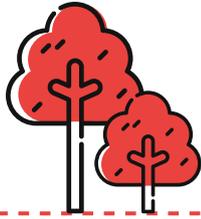




## **PARTIE 4**

# **LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION**





## Une participation riche et sereine, à poursuivre

La concertation a donné lieu à une mobilisation d'ampleur inédite sur le territoire. La forte participation du public montre l'intérêt que portent les habitants de Le Mans Métropole, et au-delà, à l'évolution de leur cadre de vie, notamment en matière de mobilités.

Les ateliers participatifs, les réunions publiques et la balade à vélo se sont déroulés dans un climat serein et d'écoute mutuelle. Les échanges ont été constructifs et argumentés. La concertation témoigne de la forte attente et de l'intérêt de poursuivre le dialogue, en particulier avec les associations représentant les intérêts des cyclistes, usagers de la voirie et PMR. Plusieurs participants ont partagé leur expérience de cycliste. Les associations Cyclamaine et Les Boîtes à Vélo – Le Mans ont déposé une contribution de 16 pages qui commente de façon commune le baromètre des villes cyclables 2022 de la FUB\* et émet des recommandations précises pour la conception du réseau et les services associés à développer. Les Boîtes à Vélo – Le Mans ont également partagé une carte interactive recensant une trentaine de « points noirs » concernant particulièrement l'usage du vélo cargo/vélo remorque.

Les contributeurs sont essentiellement des cyclistes réguliers qui partagent une même vision de la situation actuelle et des changements à effectuer. Les contributions des participants révèlent une grande homogénéité dans leur contenu, sans susciter de débat. Seul le sujet des double-sens cyclables divise certains participants. La participation des non-cyclistes à la concertation a été très faible. Ces derniers ne se sont sans doute pas sentis concernés. Dans le cadre de la poursuite du dialogue, une réflexion devra être menée afin de mobiliser les non-cyclistes et les autres usagers de la voirie.

\* Fédération française des Usagers de la Bicyclette

## Une concertation réussie

La concertation préalable a été bien organisée, ouverte à tous et menée de façon efficace autour de plusieurs modalités (réunions publiques, ateliers participatifs, plateforme participative...)

La plateforme participative [jeparticipe.lemans.fr](http://jeparticipe.lemans.fr) a été très utilisée par les participants (1 442 avis déposés), signe d'une évolution des pratiques.

L'opportunité du projet n'a pas été remise en cause. Le cadre de la concertation a été respecté par les participants. Seuls quelques avis ont porté sur la structuration des 300 km du réseau Chronovélo ou sur une éventuelle crainte d'être injustement ou insuffisamment desservi. Quelques remarques ont néanmoins été émises sur l'intérêt de prendre en considération les communes limitrophes à Le Mans Métropole pour une meilleure cohérence territoriale.

Plusieurs soutiens en faveur du projet et/ou de l'organisation de cette concertation ont émergé.





## Au-delà d'une infrastructure, c'est un « système vélo » qui est attendu

Les participants évoquent dans leur grande majorité le manque d'infrastructures permettant de circuler en sécurité à vélo et demandent l'amélioration du réseau cyclable. Ils attendent du réseau Chronovélo des aménagements séparant les modes de déplacement (vélo/véhicules/piétons) et qu'une attention particulière soit portée aux lieux de croisement des différents flux.

Une accessibilité universelle attendue, se traduisant par des aménagements efficaces.

- **Des infrastructures cyclables sécurisées :**
  - des pistes séparatives,
  - des carrefours et giratoires sécurisés (gestion des intersections),
  - des trajets les plus directs possibles,
  - des aménagements suffisamment larges pour la prise en compte des vélos cargos et des EDPM<sup>11</sup> ;

- **Une signalétique et un jalonnement facilement compréhensibles de tous :**
  - une signalétique vélo lisible, où il devient clair pour tous et en toute circonstance que le vélo fait partie des modes de déplacements « normaux », identifiable autant par les cyclistes que par les autres usagers de la voirie ;
  - un jalonnement instinctif, où les déplacements à vélo sont facilités et valorisés (trajets bien indiqués).

- **Des stationnements dédiés, suffisamment nombreux et sécurisés.**

Le stationnement des cycles, et en particulier le stationnement « sécurisé », sans toutefois préciser le mode de sécurisation opportun, est très présent dans les demandes de création d'un système-vélo. Il n'a toutefois pas été possible de faire une distinction claire entre les demandes exprimées pour un stationnement sur voirie, à proximité ou à l'intérieur des équipements ciblés (administrations, lieux culturels et/ou sportifs...) ou de stationnement résidentiel.

La question de la dimension paysagère et environnementale du réseau Chronovélo constitue également une préoccupation.

La qualité des aménagements attendus (infrastructures, signalétique, jalonnement et stationnement) est très largement demandée car elle est insuffisante. Par ailleurs, une demande d'éducation et de formation au respect des aménagements qui seront réalisés est régulièrement mentionnée.





## La demande d'éducation et de respect des aménagements qui seront réalisés ressort fortement de la concertation

Il est attendu de la collectivité qu'elle mette en place une **sensibilisation pédagogique citoyenne d'ampleur** aux droits et devoirs d'une nouvelle mobilité qui fait la part belle au vélo. Cette formation citoyenne devra être **destinée à tous les publics** (les petits comme les grands, cyclistes et non-cyclistes).

Il ressort de la concertation que cette **étape est indispensable et essentielle pour permettre le développement de la « culture vélo », quitte à sanctionner** les contrevenants en mettant en place la verbalisation.

Le tandem « **éducation – sanction** », au centre des préoccupations d'une majorité des contributeurs, serait **au cœur du dispositif**. L'éducation aux nouvelles mobilités en ville, intégrant pleinement **le vélo comme un mode de transport « à part entière »**, doit comporter un volet pédagogie et un volet verbalisation. En contrepartie, une offre de stationnement diverse et adaptée aux besoins ponctuels comme réguliers doit être déployée.

## Les participants identifient trois conditions de succès pour le système Chronovélo : le plaisir de circuler à vélo, l'entretien du réseau et la préfiguration des aménagements par la réalisation de tests grandeur nature

### Développer le plaisir de circuler à vélo

Au-delà des témoignages de désagréments et de complications au quotidien, les participants expriment également à quel point il peut être plaisant de se déplacer à vélo.

Le vélo est perçu comme le mode de déplacement privilégié de demain, largement préférable (dès qu'on en a la possibilité) à d'autres modes de transports.

Cependant, le plaisir du vélo est étroitement lié à la qualité des espaces traversés. Les contributions soulignent donc l'importance de :

- **Rendre des lieux plus attrayants**, tels que les zones d'activités, les zones commerciales, ou les grands axes de circulation. Ces lieux, habituellement peu avenants, seront améliorés par l'insertion du vélo, le traitement paysager qui en découle et les services associés (le stationnement notamment) ;
- **Révéler des lieux avenants** (sympathiques, attractifs, originaux, beaux), même s'ils sont un peu éloignés du trajet le plus direct, en ville comme en campagne.

Le plaisir de circuler à vélo peut également être offert au plus grand nombre et se développer grâce à une **diversification de l'offre de location SETRAM**. La demande exprimée va dans le sens de davantage d'offres de courte durée et de locations (prises et déposes) possibles en différents points du territoire, notamment à proximité immédiate de la gare.

### Mieux entretenir le réseau

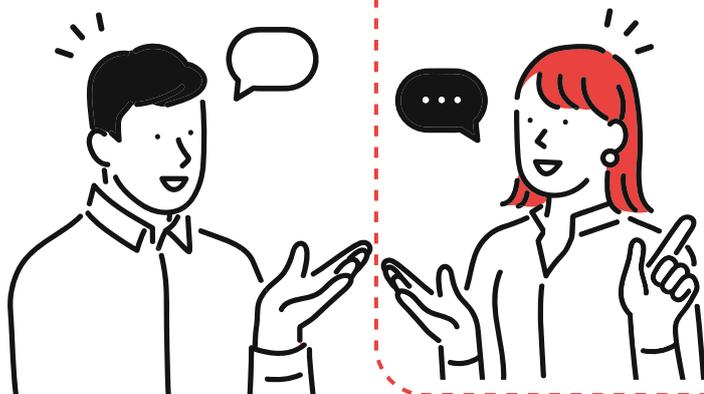
Le défaut d'entretien a été très souvent exprimé. Il est attendu du réseau Chronovélo que les questions relatives à son entretien – que ce soit en termes de fréquence d'intervention et au soin particulier à apporter aux « bas-côtés » – soient prises en compte dès sa conception.

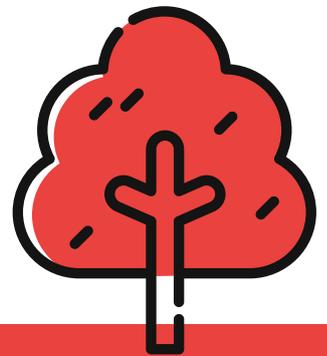


### Tester

Certains participants suggèrent la préfiguration des aménagements par la réalisation de tests grandeur nature afin de vérifier l'adéquation avec la solution retenue. Des tests sont notamment suggérés sur :

- Les revêtements des aménagements cyclables :
  - o coloris en lien avec le système de jalonnement envisagé,
  - o matériaux non glissants,
  - o type de signalétique horizontale,
- L'aménagement de giratoires sécurisés « à la hollandaise »
- La fermeture des berges de la Sarthe à la circulation automobile le week-end, pour encourager la pratique du vélo de manière protégée, ludique et familiale, et voir le potentiel d'utilisation s'exprimer
- Le stationnement vélo résidentiel :
  - o mutualisé entre quelques résidences mancelles,
  - o sur l'emprise d'une ou plusieurs places de stationnement de voiture particulière,
- La multiplication de vélos à la location longue ou courte durée
- La vidéo-verbalisation du stationnement sur les pistes cyclables ou de l'utilisation des pistes cyclables par les deux-roues motorisés.





LE MANS  
**Métropole**  
COMMUNAUTÉ URBAINE